



Administration communale de Lorentzweiler

Demande d'autorisation de construire pour des travaux de moindre envergure

Données structurantes du projet dit:

N° de référence		*	Remarques*
Date d'introduction de la demande		*	
Date de la décision du bourgmestre		*	
<small>(*) à remplir par l'Administration Communale</small>			

je/nous soussigné(e)(s)

Nom / Prénom

N°, rue

C.P. et localité

Téléphone / GSM

E-Mail

demand(e)(ons) la délivrance d'une autorisation de construire pour les travaux définis au dossier ci-joint, concernant:
cocher ce qui convient

- abris de jardin
- clôtures
- pergola / véranda
- mur de soutènement
- barbecue, four extérieur
- plantations

- carport
- garages
- piscine / spa (installations fixes)
- équipements de jeux
- couverture terrasse
- terrasse

- pompes à chaleur
puissance totale
- PV
nombre de panneaux
dim. d'un panneau
puissance totale de
l'installation kWp

La direction des travaux est assurée par
Le gros œuvre sera exécuté par

Situation géographique

Section

N° cadastral

N°, rue

C.P et localité

Lieu-dit

Contenance de la parcelle

Remarques

Je nous déclare/déclarons avoir pris connaissance du plan d'aménagement général (PAG), partie écrite et partie graphique, ainsi que du règlement sur les bâtisses en vigueur.

date, localité

signature

Annexes à fournir suivant les articles 78 et 79 du Règlement sur les bâtisses, selon la complexité du projet

- » un extrait officiel actuel du cadastre à l'échelle 1 : 2500 ou 1 : 1250, indiquant clairement la ou les parcelles sur lesquelles les travaux sont prévus,
- » un plan de situation à l'échelle 1 : 500 ou 1 : 250, indiquant les reculs par rapport aux limites parcellaires et la distance entre les constructions, la dimension des constructions prévues,
- » le certificat de performance énergétique pour les bâtiments d'habitation et pour les bâtiments fonctionnels,
- » un plan de plantation si le terrain est frappé d'une servitude écologique, telle que fixée dans le plan d'aménagement général ou dans le plan d'aménagement particulier,
- » les plans de construction établis de préférence à l'échelle 1 : 100 ou à titre exceptionnel 1 : 50. D'autres échelles sont possibles, à titre exceptionnel, pour des constructions aux dimensions importantes,
- » la fiche intitulée « données structurantes du projet » dûment remplie pour chaque parcelle, ou lot de construction
- » un levé topographique pour les terrains en forte pente

le cas échéant,

- » un certificat délivré par l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-conseils (OAI),
- » un extrait de l'acte de propriété mentionnant toute servitude, telle d'une servitude de passage pour les constructions en deuxième position,
- » le plan d'urgence et le plan d'intervention des sapeurs-pompiers,
- » un descriptif des méthodes de travail prévues pour la réalisation des travaux de démolition d'une construction

Les documents mentionnés ci-dessus doivent être fournis à l'Administration communale **en double** exemplaire.

Tout document joint doit être plié au format A4 et porter un cartouche indiquant sa date, son contenu, son numéro et, le cas échéant, son index, sur le recto de la page.